

Conseil de gestion du 12 septembre 2024

Délibération n°2024-19

Election des Vice-Présidents du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024/192 de septembre 2024 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBB_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant la candidature unique de Madame Christine BERTRAND,

Considérant le vote à l'unanimité des membres présents du Conseil de gestion du 12 septembre 2024,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

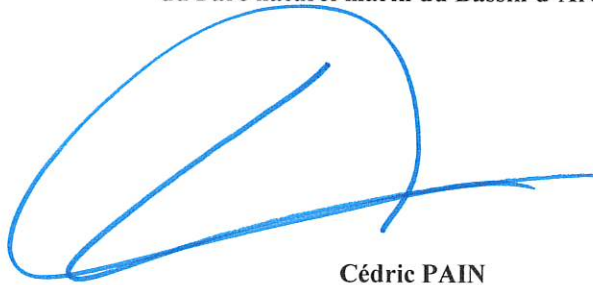
Est déclarée élue Vice-Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Au titre de la catégorie 3 des représentants des usagers de loisirs :
 - o Madame Christine BERTRAND

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**



Cédric PAIN